



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CNRS

Question écrite n° 48019

Texte de la question

Mme Audrey Linkenheld attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le processus de "CDIsation" des personnels contractuels du CNRS. Comme le prévoit la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels, ces derniers peuvent bénéficier sous certaines conditions d'ancienneté d'un contrat à durée indéterminée. D'après les chiffres des organisations syndicales, 120 postes de titulaires ont été gelés par le CNRS, mais seules 6 personnes ont pu bénéficier d'un CDI en 2013. Elle lui demande donc de préciser de quelle manière a été utilisée la masse salariale correspondant au gel de ces 120 postes.

Données clés

Auteur : [Mme Audrey Linkenheld](#)

Circonscription : Nord (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48019

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 596

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)